



Personnel - Administration Générale - Mutualisation

OBJET : Modification du tableau des effectifs

EXPOSE

Il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs pour les besoins suivants :

- L'application des lignes directrices de gestion de la collectivité a conduit à proposer des avancements de grades à certains agents. Aussi, afin de pouvoir procéder à leur nomination sur leur nouveau grade, il vous est proposé de créer les postes correspondants :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'éducateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2^{ème} classe,
 - 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe
 - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe,
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet,
 - 1 poste d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à 30/35èmes.
- Egalement, un agent a obtenu le concours de bibliothécaire et il vous est proposé de créer le poste correspondant afin de pouvoir le nommer sur ce nouveau grade.
- Par ailleurs, afin d'assurer la mise en œuvre du Contrat Local de Santé, il vous est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet afin de pouvoir recruter un coordonnateur.
- Une offre d'emploi a été lancée pour le remplacement de la directrice du pôle services à la population, titulaire du grade d'attaché principal, qui a muté récemment. Afin de ne pas se limiter aux seuls candidats titulaires du grade précité, il vous est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet.
- Enfin, un agent du réseau de lecture et un agent de la médiathèque ayant demandé leur mutation, il convient de les remplacer. La procédure de recrutement est actuellement en cours. Afin de pouvoir s'adapter au profil des candidats qui seront recrutés, il vous est proposé de créer des postes d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques sur chacun des grades du cadre d'emplois.

Il est à noter qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, ou lorsque la nature des missions ou les besoins du service le justifient, les postes créés pourront être occupés par des contractuels dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Ils devront dans ce cas, justifier d'une expérience professionnelle significative dans des missions similaires.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des grades correspondants en tenant compte de leur expérience professionnelle.

Les postes laissés vacants seront supprimés lors d'un prochain conseil communautaire après avis du comité technique.

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Personnel – Administration Générale et mutualisation » réunie le 19 novembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Temps de travail	Nombre de postes
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps complet	1
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	Temps non complet (30/35)	1
Bibliothécaire	Temps complet	1
Attaché territorial	Temps complet	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Temps complet	2
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	2

- d'autoriser M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant.

AR-Préfecture

044-200072726-20211213-616-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2021

Publication le : 13-12-2021

Conseil Communautaire du 9



Le Président,

Alain HUNAUT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – à la Halle de Béré - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Claudie SONNET
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY			X	P	M. Michel HORHANT
	M. Michel HORHANT	X				
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X	P	Mme Béatrice PIERRISNARD
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES		X			
JUIGNE LES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON			X		

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN	X				
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY			X	P	Mme Martine CHEVALIER
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER			X	P	Mme Edith MARGUIN
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

Mme Annette PIÉTIN est arrivée à 17 h 50 avant le vote de la délibération n° 111 relative aux tarifs des services intercommunaux de l'année 2022.

M. Patrick GALIVEL est arrivé à 17 h 55 lors de la lecture de la délibération n° 112 relative à la création d'un budget annexe Transports.

AR-Préfecture

044-200072726-20211213-616-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2021

Publication le : 13-12-2021



Le Président,

Alain HUNAUULT